

Guide sur les mesures de soutien liées aux tarifs douaniers pour les entreprises canadiennes - Août 2026

Document de référence rapide visant à orienter les entreprises canadiennes touchées par les tarifs douaniers vers les mesures de soutien les plus pertinentes en matière de financement, de liquidités, de projets et de main-d'œuvre.

BESOIN IMMÉDIAT	PROGRAMMES À EXPLORER
FINANCEMENT – Financement pour maintenir les activités ou soutenir la croissance.	• Prêt Croissance et adaptation de la Banque de développement du Canada (BDC) • Volet Financement d'équipement du programme Croissance et adaptation de la BDC
LIQUIDITÉS – Pressions immédiates sur les flux de trésorerie causées par les tarifs douaniers.	• Programme de soutien à l'industrie forestière de la BDC, volet Liquidités • Programme Croissance et adaptation de la BDC, volet Liquidités • Programme de garantie pour le bois d'œuvre résineux de la BDC • Programme de soutien aux industries de l'acier et de l'aluminium de la BDC • Facilité de prêts liés aux tarifs pour les grandes entreprises de la Corporation de financement d'urgence des entreprises canadiennes (CFUEC) • Initiative régionale d'intervention en réponse aux tarifs douaniers des agences de développement régional (ADR) • Fonds Canada fort de diversification (<i>offert par l'entremise du Fonds de réponse stratégique d'ISDE</i>)
TRANSFORMATION ET SOUTIEN AUX PROJETS – Transformation des entreprises et projets commerciaux structurants prêts à être lancés.	• Programme de soutien à l'industrie forestière de la BDC, volet Transformation • Fonds Canada fort de diversification (<i>offert par l'entremise du Fonds de réponse stratégique d'ISDE</i>) • Initiative régionale d'intervention en réponse aux tarifs douaniers des ADR
MAIN-D'ŒUVRE – Maintien en emploi et perfectionnement des travailleurs.	• Mesures d'intervention rapide d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour les travailleurs et les employeurs
WEBSITE -	• https://www.canada.ca/fr/campagne/uncanadafort.html 

PROGRAMMES ET PARAMÈTRES

FINANCEMENT		
Programme	Soutien	Critères d'admissibilité
BDC Croissance et adaptation	Jusqu'à 5 millions de dollars (jusqu'à 10 millions de dollars pour l'ensemble des volets croissance et adaptation); amortissement sur 60 mois (excluant le report initial); jusqu'à 24 mois avec paiements d'intérêts seulement; aucune pénalité pour remboursement anticipé	• Entreprise canadienne; revenus d'au moins 1 million de dollars; en activité depuis au moins 3 ans; flux de trésorerie positifs • Au moins 15 % des revenus provenant des exportations vers les États-Unis ou diminution des revenus/augmentation des coûts d'au moins 10 % en raison des tarifs douaniers; présentation d'un plan d'adaptation
BDC Croissance et adaptation - Volet Financement d'équipement	Jusqu'à 5 millions de dollars (jusqu'à 10 millions de dollars pour l'ensemble des volets); amortissement sur 144 mois (excluant le report initial); jusqu'à 24 mois avec paiements d'intérêts seulement; aucune pénalité pour remboursement anticipé	• Entreprise canadienne; revenus d'au moins 1 million de dollars; en activité depuis au moins 3 ans; flux de trésorerie positifs • Au moins 15 % des revenus provenant des exportations vers les États-Unis ou diminution des revenus/augmentation des coûts d'au moins 10 % en raison des tarifs douaniers

LIQUIDITÉS		
Programme	Soutien	Critères d'admissibilité
Programme de soutien à l'industrie forestière de la BDC - Volet Liquidités	Jusqu'à 25 millions de dollars pour stabiliser les flux de trésorerie; période de 36 mois avec paiements d'intérêts seulement	• Fabricant canadien du secteur forestier ou entreprise de services admissible • En activité depuis au moins 3 ans; revenus d'au moins 1 million de dollars • Doit démontrer les pressions financières liées aux tarifs douaniers
BDC Croissance et adaptation – Volet Liquidités	Jusqu'à 5 millions de dollars (jusqu'à 10 millions de dollars pour l'ensemble des volets) pour combler un manque de liquidités lié aux tarifs dans les 12 prochains mois; amortissement sur 96 mois; jusqu'à 36 mois avec paiements d'intérêts seulement; versements égaux de capital du 37 ^e mois au 96 ^e mois; aucune pénalité pour remboursement anticipé	• Entreprise canadienne; revenus d'au moins 1 million de dollars; en activité depuis au moins 3 ans; flux de trésorerie positifs • Au moins 15 % des revenus provenant des exportations vers les États-Unis; les tarifs représentent au moins 5 % des revenus • Les bénéficiaires antérieurs des volets liquidités des programmes forestier ou acier et aluminium de la BDC ne sont pas admissibles
Programme de garantie pour le bois d'œuvre résineux de la BDC	Financement garanti par la BDC de 500 000 \$ à 50 millions de dollars par l'entremise de prêteurs participants	• Scieries canadiennes de bois d'œuvre résineux ou usines de remanufacturation; revenus d'au moins 1 million de dollars • Participation d'un prêteur admissible et approbation de la BDC
Programme de soutien aux industries de l'acier et de l'aluminium de la BDC	Fonds de roulement de 1 à 50 millions de dollars pour compenser les coûts liés aux tarifs, protéger les emplois et maintenir les activités	• Fabricant canadien d'acier, d'aluminium, de cuivre ou de produits connexes exportant vers les États-Unis • En activité depuis au moins 3 ans, revenus d'au moins 1 million de dollars

LIQUIDITÉS		
Programme	Soutien	Critères d'admissibilité
Facilité de prêts liés aux tarifs pour les grandes entreprises (CFUEC)	Soutien en liquidités pour les grandes entreprises qui s'adaptent aux nouveaux tarifs américains	- Grande entreprise; importantes activités au Canada; exposition directe aux nouveaux tarifs américains - Pressions financières démontrées; plan d'adaptation crédible
Initiative régionale d'intervention en réponse aux tarifs douaniers (ADR)	Jusqu'à 2 millions de dollars en soutien aux liquidités pour renforcer la résilience commerciale	- PME canadienne touchée par les tarifs; entreprise viable avant l'imposition des tarifs - Doit démontrer les pressions sur les liquidités causées par les tarifs
Fonds Canada fort de diversification (maintien du capital)	Financement de 10 à 30 millions de dollars pour soutenir les projets de maintien d'actifs des entreprises touchées par les tarifs	Les critères seront précisés lorsque davantage de détails seront disponibles

TRANSFORMATION ET SOUTIEN AUX PROJETS		
Programme	Soutien	Critères d'admissibilité
Programme de soutien à l'industrie forestière de la BDC - Volet Transformation	Jusqu'à 25 millions de dollars en financement à taux préférentiel accompagné de services-conseils; mise en œuvre d'un plan de transformation; jusqu'à 24 mois avec paiements d'intérêts seulement; amortissement prolongé	- Fabricant canadien du secteur forestier; revenus d'au moins 2 millions de dollars; en activité depuis au moins 3 ans - Doit démontrer les pressions financières liées aux tarifs et présenter un plan de transformation
Fonds Canada fort de diversification	Contribution minimale de 10 millions de dollars pour des projets comportant au moins 20 millions de dollars de coûts admissibles; vise les secteurs clés fortement touchés par les tarifs	- Organisation canadienne à but lucratif ou non lucratif; projet de transformation d'envergure et commercialement viable - Correspond aux priorités d'investissement, notamment : soutien à la production nationale; réorientation vers de nouveaux marchés; protection des emplois; renforcement de la compétitivité à long terme du Canada - Les modalités de financement et de remboursement sont établies au cas par cas
Initiative régionale d'intervention en réponse aux tarifs douaniers (ADR)	Jusqu'à 20 millions de dollars sous forme de financement remboursable; inclut jusqu'à 1 million de dollars en financement non remboursable	- PME canadienne touchée par les tarifs ou organisme soutenant les PME - Projet visant à accroître la productivité; renforcer les chaînes d'approvisionnement; favoriser le commerce intérieur et diversifier les marchés

MAIN-D'ŒUVRE		
Programme	Soutien	Critères d'admissibilité
Mesures d'intervention rapide d'EDSC pour les travailleurs et les employeurs	Mesures d'assurance-emploi : Prolongation d'un an de la renonciation à la période d'attente d'une semaine de l'assurance-emploi Prolongation d'un an du traitement de l'argent par l'assurance-emploi dans le cadre d'une mesure de cessation d'emploi Prolongation de huit mois d'un maximum de 20 semaines supplémentaires de prestations d'assurance-emploi pour les travailleurs de longue date Simplification temporaire d'un an des règles de l'assurance-emploi pour les motifs de cessation d'emploi	
	Amélioration du jumelage emploi-emploi du Guichet-Emplois	
	Programme de maintien en poste et de recyclage de l'effectif : - combine les mesures d'assouplissement accrues du Programme de Travail partagé de l'assurance-emploi et la Subvention pour le maintien en poste des travailleurs. - prolongation jusqu'en mars 2028 du travail partagé et prolongation de la durée et élargissement de l'admissibilité/flexibilité ; - La subvention de rétention des travailleurs a également été prolongée jusqu'en mars 2028 avec des dépenses admissibles plus larges pour les employeurs et des compléments continus pour les travailleurs en formation.	Mesures de l'IE : Tous les prestataires d'assurance-emploi au Canada ; les demandeurs ayant de l'argent au moment de la séparation ; prestataires de longue date de l'assurance-emploi ; prestataires qui ont récemment changé d'emploi et dont la perte d'emploi la plus récente n'est pas attribuable à leur faute et qui satisfont autrement aux exigences de l'assurance-emploi.
		Guichet-Emplois : Tous les demandeurs d'emploi et employeurs
		Programme de maintien en poste et de recyclage de l'effectif : - Employeur/travailleurs touchés par les tarifs ou les perturbations connexes - Réduction des activités commerciales ou du risque de licenciement ; - Les conditions d'éligibilité seront mises à jour au fur et à mesure que les détails seront disponibles.